



Droit de passage oublié du notaire

Par **cricri83300**, le **25/02/2008** à **09:40**

Je suis propriétaire d'un terrain constructible qui bénéficie de fait d'un droit de passage, comme cinq autres propriétaires, sauf que ma parcelle a été oubliée par le notaire lors d'une vente du fonds servant, comme bénéficiaire de cette servitude. Conséquence: tous les propriétaires ont droit d'accès SAUF MOI, et actuellement, le nouveau propriétaire du fonds servant me réclame une indemnité de 22000 Euros pour me céder ce droit de passage auquel je devrais avoir droit, et faire construire sur mon terrain.

Quel recours puis-je avoir? est-ce long et coûteux?

Merci de me répondre